

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'EVISA ET DE MARIGNANA

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CELERI, Notaire à AJACCIO, le 20 janvier 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur François BATTESTI, demeurant à CASAGLIONE (20111) résidence les Marines de Tiuccia bâtiment B, né à CARBONNE (31390), le 26 août 1934, divorcé de Madame Nicole Blandine NESPO suivant jugement rendu par la Cour d'Appel de BASTIA (20200) le 6 mars 2013, et décédé à AJACCIO (20000) le 18 août 2019.

Il a possédé depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) : A EVISA (20126) lieu-dit Capo Soprano une parcelle de terre cadastrée : Section B, numéro 69, lieudit Capo Soprano, pour une contenance de 24ca.

Et à MARIGNANA (20141) lieu-dit Topola une parcelle de terre cadastrée : Section B, numéro 410, lieudit Topola, pour une contenance de 01a 85ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr